

Election d'un nouveau membre au Conseil d'Administration de l'Association Sportive Golf Gap Bayard

Comme le stipule l'article 12 des statuts, il est possible d'élire un **nouveau membre du conseil d'administration** puisqu'il peut être composé de **12 conseillers**.

Actuellement les conseillers sont au nombre de 10.

Le candidat, **François ROUGON**, est membre de l'association depuis plus de six mois et donc éligible.

Le CA a accepté sa **candidature** et la soumet au **vote de l'AGO**.

NB : le vote qui statutairement était prévu à bulletin secret aura lieu à **main levée** compte tenu des dispositions liées au covid-19.

Ci-dessous la **lettre** de candidature

**Association sportive Golf
GAP BAYARD**

RN 85 – Station Gap Bayard
05000 Gap

A Gap, le 3 Août 2020.

Monsieur le Président.

Conformément à votre règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous présenter ma candidature en tant que membre du bureau de l'association sportive Golf Gap Bayard.

Adhérent à votre association depuis 6 ans, joueur assidu au golf de Bayard, je souhaite aujourd'hui contribuer au développement et au rayonnement de ce sport dans notre ville.

Chef d'entreprise pendant 30 ans, ma nouvelle vie professionnelle me permet de disposer de temps, j'aime le contact et le travail en équipe, mon objectif est d'apporter ma contribution à votre association dans un esprit convivial pour réaliser un travail sérieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

François ROUGON
Gérant de sociétés
Né le 2 mai 1965

